

NOTICE - DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES LIEES A L'EXPLOITATION D'UNE PERSONNE MORALE COMPORTANT DES ASSOCIES INDEFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES SNC, SCP, SOCIETES EN COMMANDITE

PERSONNE MORALE INSCRIPTION MODIFICATIVE ou INTERCALAIRE, suite de l'imprimé M2, M2 Agricole, M3-B

ATTENTION : Pour les SA, SAS, SARL, société civile et autres personnes morales ne comportant pas d'associé indéfiniment et solidairement responsable, utiliser l'imprimé M3-A
Pour les groupements d'intérêt économique GIE ou groupements européens d'intérêt économique GEIE, l'imprimé G3

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

4

DIRIGEANT : DOIT ETRE DECLARE :

- Toute personne physique ou morale assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale.
- Toute personne ayant le pouvoir d'engager par sa signature à titre habituel la personne morale, (le titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'entreprise ou d'un établissement).
Si le pouvoir de la personne déclarée est limité à un établissement, l'indiquer au cadre 5 en observations.
- Le liquidateur.

QUALITE : dans tous les cas, préciser **obligatoirement** pour chaque personne déclarée sa(ses) **qualité(s)** au sein de la société.

LORSQUE LA DECLARATION PORTE SUR UNE MODIFICATION DE DIRIGEANT

(un même cadre permet de déclarer pour une même qualité l'arrivée et le départ d'une personne dirigeante)

précisez la date de modification et indiquez Nouveau, Partant, Modification situation personnelle, Maintenu en cochant :

- **NOUVEAU** pour l'**arrivée d'un dirigeant** en indiquant pour une :
 - **Personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage, prénom(s), date de naissance, nationalité, domicile.
 - **Personne morale** ses dénomination, forme juridique, adresse du siège, numéro unique d'identification et greffe d'immatriculation, (pour une société étrangère lieu et numéro d'immatriculation sur un registre public) ainsi que l'identité de son représentant.

INTERCALAIRE TNS (volet social) ou NS agricole (volet social) : à joindre obligatoirement pour tout nouvel associé indéfiniment solidairement responsable.

- **MAINTENU** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré** lorsque celle-ci **porte uniquement sur sa qualité** en précisant la nouvelle qualité en début de cadre et en rappelant l'ancienne qualité après la coche *maintenu*.
En indiquant pour une :

- **Personne physique**, à l'exclusion de tout autre renseignement, ses nom de naissance, nom d'usage, prénom(s).
- **Personne morale** sa dénomination, forme juridique et le cas échéant les modifications de son représentant.

- **MODIFICATION SITUATION PERSONNELLE** pour la **modification d'un dirigeant déjà déclaré**, lorsque celle-ci **porte sur son identification**, y compris la **modification du représentant** de la personne morale dirigeante.
En indiquant pour une :

- **Personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage et prénom(s) ainsi que les éléments modifiés.
- **Personne morale** ses dénomination, forme juridique et le cas échéant les modifications de son représentant.

- **PARTANT :** voir **cadre 4 ter**

4
bis

POUR LES ASSOCIES MARIES : ce cadre concerne **uniquement les associés indéfiniment et solidairement responsables** de société en nom collectif (SNC), société civile professionnelle (SCP) et société en commandite simple ou par actions mariés. L'identité du conjoint commun en biens devra être déclarée pour tout associé marié sous un régime de communauté avec ou sans contrat.

Modification de la situation matrimoniale d'un associé déjà déclaré : indiquer la nouvelle situation matrimoniale à la date de la déclaration sur la dernière ligne du cadre 4bis.

4
ter

PARTANT :

pour le **départ d'un dirigeant** indiquez au cadre 4ter pour une :

- **Personne physique** ses nom de naissance, nom d'usage, prénom(s) et **pour les organismes sociaux:** son numéro de sécurité sociale, nom et département de l'organisme d'assurance maladie qui lui verse ses prestations, nom de la caisse de retraite (*ces informations confidentielles permettant de le radier du régime des TNS ou des NS agricoles ne seront adressées qu'aux caisses correspondantes*).
- **Personne morale** ses dénomination et forme juridique.

5

Observations : permet de préciser une situation particulière.

6

Indiquez les coordonnées postales, téléphoniques, électroniques où le dirigeant peut être joint.

7

Remplir ce cadre uniquement lorsque l'imprimé est utilisé pour une demande d'inscription modificative.